



## SAINTE - GENEVIEVE - SPORTS "ROLLER IN-LINE "

SAISON  
2023 / 2024

### 1) NOM DU PATINEUR :

Mme  Melle  M  .....

Prénom : .....

Date de naissance : ...../...../..... Nationalité : .....

Adresse : ..... **☎ mobile :** ...../...../...../...../.....

Des parents pour les mineurs (obligatoire pour la licence)

CP : |\_|\_|\_|\_|\_| Ville : .....

E-mail : .....

*Obligatoire pour l'envoi de la licence par la fédération, elle servira pour les communications du club*

### 2) Représentant légal pour les mineurs :

Nom/Prénom: .....

### 3) Choix du cours et cotisation

Cochez la case (plusieurs cours possibles, le tarif le plus élevé est appliqué)

La cotisation inclut l'adhésion au club SGS roller in line + la licence obligatoire FFRS avec l'assurance RC+IA

	Cours	Horaire	Lieu	Tarif	
<b>Adultes (à partir de 16 ans)</b>	<b>Randonnée adultes initiation/débutants</b>	Mardi 20h-21h	Cocheris	155 €	<input type="checkbox"/>
	<b>Randonnée adultes perfectionnement</b>	Mardi 21h-22h30	Cocheris	155 €	<input type="checkbox"/>
	<b>Adultes : techniques urbaines (tous niveaux)</b>	Lundi 21h15-23h	Cocheris	155 €	<input type="checkbox"/>
<b>Enfants à partir de 7 ans</b>	<b>Enfants : école de patinage, débutants</b>	Samedi 11h45-12h45	Cocheris	135 €	<input type="checkbox"/>
	<b>Enfants : initiation vitesse (si uniquement cours du samedi/sans compétition)</b>	Samedi 12h45-13h45	Cocheris	135 €	<input type="checkbox"/>
	<b>Enfants street roller : perfectionnement &amp; confirmés</b>	Lundi 18h30-20h	Cocheris	140 €	<input type="checkbox"/>
	<b>Course/compétition</b>	Jeudi 18h-19h30	Négro	180 €	<input type="checkbox"/>
<b>Enfants de 5 ans à 7 ans (enfants nés à partir de 2018)</b>	<b>École de patinage première glisse</b>	Mardi 19h-20h	Cocheris	115 €	<input type="checkbox"/>

### 4) Documents à fournir :

- **La fiche d'inscription dûment remplie et signée**
- **1 photo d'identité (obligatoire pour les licences compétition), par mail de préférence à [sgsrollerinline@gmail.com](mailto:sgsrollerinline@gmail.com)**
- **Cotisation : Chèque(s) à établir à l'ordre de SGS Roller In Line.** Encaissement à partir de fin septembre, incluant la licence fédérale, la participation aux frais de fonctionnement, l'assurance responsabilité civile et la garantie de base individuelle accident (voir « assurance » en fin de document).  
*Possibilité de régler en 2 ou 3 fois maximum, dans ce cas fournir tous les chèques.*
- **Certificat ou attestation médical(e)**

**POUR LES MINEURS, attestation médicale:** Après avoir complété le questionnaire de santé du mineur :

- Toutes les réponses sont négatives > la fourniture de l'attestation parentale suffit.
- Au moins une réponse positive > un certificat médical de non contre-indication à la pratique du roller **en compétition, de moins de six mois** est à fournir.

*Le questionnaire complété ne doit pas être communiqué au club. Fournir UNIQUEMENT l'attestation ou le certificat médical, pas le questionnaire*


#### POUR LES MAJEURS :

**Nouvel adhérent : certificat médical obligatoire** datant de moins d'un an, à fournir pour la reprise des entraînements de septembre, indiquant que le patineur ne présente « aucune contre-indication à la pratique du roller, loisir et **compétition** ».


**Majeur licencié en 2022/2023 :** fournir l'attestation de réponses négatives au questionnaire de santé QS (si le certificat médical de la précédente saison a plus de 3 ans, son renouvellement est obligatoire).

- Toutes les réponses sont négatives > la fourniture de l'attestation suffit.
- Au moins une réponse positive > un certificat médical de non contre-indication à la pratique du roller **en compétition, de moins de six mois** est à fournir.

*Le questionnaire complété ne doit pas être communiqué au club. Fournir UNIQUEMENT l'attestation ou le certificat médical, pas le questionnaire.*

6) **Demande d'attestation ou de justificatif d'inscription :** OUI  NON  

7) **Autorisation médicale :**

*En cas d'accident pour moi-même en tant qu'adhérent ou pour mon enfant, s'il m'est impossible d'être présent(e) en temps utile je consens à ce que les responsables du club sollicitent les services d'urgence afin que soient mis en œuvre le transport, le traitement et/ou l'intervention jugés indispensables par le corps médical.* OUI  NON  

8) **Personne à contacter en cas d'urgence :**

1) Nom : ..... ©mobile : ...../...../...../...../.....

9) **Droit à l'image et acceptation du règlement fédéral :**

*Pour le club : j'autorise la prise de photos ou films de moi-même, de mon ou mes enfants, lors de toute circonstance liée à la pratique sportive du club et je donne mon accord pour la diffusion des images sur tout support de communication, diaporama, film, revue, journal, Internet, à des fins exclusives de promotion non commerciale des activités du club.*

*Pour la fédération : j'autorise l'insertion de ma photo d'identité/celle de mon enfant sur la licence et la FFRS à exploiter toutes les photos et vidéos prises dans le cadre des activités fédérales pour des actions publicitaires ou promotionnelles. Cette autorisation est consentie pour le territoire français et une durée de 10 ans à compter de la captation de mon image. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant (art. 34 de la loi " Informatique et Libertés " ), soit via votre espace personnel, soit en contactant directement la Fédération Française de Roller et Skateboard.*

*J'ai pris connaissance de la réglementation fédérale (consultable sur [ffroller.fr/statuts-et-reglements](http://ffroller.fr/statuts-et-reglements)) et je m'engage à la respecter.*

OUI  NON  


10) **Arrivée et sortie du gymnase pour les mineurs :**

Le club n'assure aucune surveillance de l'enfant avant et après son cours. Les parents ou le représentant légal doivent obligatoirement **accompagner** leur(s) enfant(s) et **vérifier** la présence de l'entraîneur.

La présence des parents dans le gymnase pendant la séance d'entraînement n'est pas souhaitable.

Je déclare avoir pris connaissance de l'ensemble du présent document et en accepte les modalités

Date .....

Signature (celle du représentant légal pour les mineurs) ..... 

**Dossier à transmettre par courrier à l'adresse ci-dessous ou à remettre à un membre du bureau :**

Audrey MARIE	ou	Marilyne VIALLES
SGS ROLLER IN LINE		SGS ROLLER IN LINE
7 allée du moulin vert		123 bis rue Pasteur
91700 Sainte Geneviève des bois		91700 Sainte Geneviève des bois

**Renseignements :** mail : [sgsrollerinline@gmail.com](mailto:sgsrollerinline@gmail.com) Mobile: 06.60.66.02.33

**ASSURANCE :** Je reconnais avoir pris connaissance des informations concernant la couverture assurance consignées ci-dessous

SIGNATURE : ..... 

**Assurance :**

Selon la loi n° 84.610 du 16 juillet 1984 concernant l'organisation et la promotion des activités physiques et sportives, l'article 37 fixe les dispositions à respecter en matière d'assurance concernant tout spécialement les associations sportives. Le décret d'application n° 91.582 est paru le 19 juin 1991. Il définit l'étendue minimale de la garantie et les modalités de contrôle de l'obligation d'assurance. 1 - Un contrat d'assurance multirisque professionnel est souscrit par chacune des sections pour leurs biens d'équipements sportifs et certains risques locatifs.

2 - Les licenciés sont assurés par leur fédération au travers de leur licence fédérale qui garantit la responsabilité civile ainsi que des indemnités contractuelles en cas d'accidents survenus au cours de leurs activités sportives.

3 - Une assurance de Responsabilité Civile est également souscrite par le Club S.G.S. et élargie à toutes les Sections du Club, qui garantit l'association, ses dirigeants, ses adhérents non licenciés, les aides bénévoles et garantit des indemnités contractuelles en cas d'accidents survenus au cours des activités du Club et de ses Sections.

4 - Des garanties supplémentaires, peuvent être souscrites à titre individuel par les membres du Club. Des formules seront à disposition dans les bureaux de Sections.